

avantage à s'assurer dans l'Union St-Joseph du Canada s'ils veulent avoir pleine et entière satisfaction.

Merci, mille fois merci, et croyez à mes sentiments dévoués,

MME VVE ERNEST BOUCHARD.

M. Henri Massicotte de Grandes Piles, offre ses sincères remerciements l'Union St-Joseph pour le chèque de \$75.00 reçu en règlement de sa réclamation pour le décès de son épouse.

NAISSANCES.

BERGERON—M. et Mme Jean Bergeron, du Lac au Sable, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille arrivée le 18 avril et baptisée sous les noms de Marie Emma Albertine.

Parrain et marraine M. Albert Darvaul, censeur. et Mlle Emma Buisson.

CHAREST—L'épouse de M. Donat Charest, membre du Conseil de Grandes Piles, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Doland-Alfondart.

Parrain et marraine M. et Madame Majorique Greau, de St-Stanislas, oncle et tante de l'enfant.

FAILLE—A Embrun, Ont., le 30 juin dernier, l'épouse de M. Zénon Faille, d'un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Napoléon-Lucien-Réné.

Parrain et marraine M. et Madame Napoléon Lauzon, de Montréal, oncle et tante de l'enfant.

LEDOUX—A Ripon, le 2 avril, l'épouse de M. J. M. Ledoux, d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Louise-Girardine.

Parrain et marraine M. et Madame J. E. Landriault, Receveur.

PAQUET—A Ottawa, le 17 juillet, l'épouse de Ant. Paquet, percepteur, d'un fils, qui a reçu au baptême les noms de Xavier-Henri-Julien.

Parrain et marraine M. et Madame F. X. Courville.

MARIAGE.

Le 18 juin dernier M. Jos. Ben. Blondin conduisait à l'autel Mlle Marie Méline Lalonde de St-Luc de Curran. Nos félicitations.

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de M. Albert Darvaul, censeur du Conseil Local Lac au Sable No 56, à Mlle Emma Buisson, du Lac au Sable. La mariée était ravissante dans sa jolie toilette. La cérémonie a eu lieu le 2 juillet à l'église de la paroisse et la bénédiction nuptiale donnée par le Rév. J. A. Langlois. Après le déjeuner les jeunes époux partirent pour un voyage. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

AVIS.

Conseil Local de Ste-Cécile n° 99.

Il a été proposé par M. Alphonse Bouffard, secondé par M. Georges Roy et adopté à l'unanimité qu'un prélevé de 5 centins soit imposé à chaque membre de ce Conseil pour payer les décorations de la bannière destinée aux funérailles des membres décédés, de l'Union St-Joseph.

Cet appel sera payable du 15 août au 15 septembre.

Par ordre,

J. G. BEAUDOIN,

Secrétaire.